

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION 19/09/2018	L'an deux mille dix huit, lundi 24 septembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 28/09/2018	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absente excusée : Mme Ana FAUVET
PRESENTS 11	Pouvoir : Mme Ana FAUVET à M. Robert de KERVÉGUEN
VOTANTS 12	SECRETAIRE : Mme Catherine BONNOUVRIER

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 26 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal adresse ses condoléances à M. Claude Dumont pour le décès de sa belle-mère et à M. Alain Paviot pour le décès de son beau-frère.

Suivi des dossiers en cours

Elagage des arbres rue de la vieille côte :

Après plusieurs interventions de la mairie, l'élagage des arbres rue de la vieille côte a été réalisé début juillet par une entreprise qui avait pris contact avant travaux avec Claude Dumont.

DETR 2018 :

La Préfecture n'a pas retenu la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 concernant l'aménagement de trottoirs – accessibilité aux services et commerces rue du général Leclerc de la boulangerie jusqu'à la galerie d'arts, la commission ayant exclu les projets portant sur la voirie et les réseaux de la liste des dépenses subventionnables et ce pour toutes les communes ayant fait des demandes en ce sens.

Pour ce qui est du remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de Vigny, la commission a retenu le projet mais l'Etat a gelé 3 % du financement DETR et notre dossier fait partie de ce financement. La Préfecture doit nous tenir informée dès que les fonds auront été débloqués

Maison du 11 rue de Rouen :

Vu le rapport de l'expert désigné par le tribunal administratif, un arrêté de péril imminent a été pris le 10 juillet 2018 en vue de sécuriser la maison du 11 rue de Rouen au Bord'Haut de Vigny.

Il reste un point à solutionner avec les voisins au niveau du mur de l'annexe partiellement démolie. Une réunion de conciliation est prévue prochainement.

La demande de permis de démolir la maison a été refusée.

Délibérations

Renouvellement bail commercial supérette 12 rue du général Leclerc – délibération n° 2018_09_01

La commune est liée par un bail commercial avec Madame Samira IHMAD pour la supérette sise 12 rue du Général Leclerc à Vigny auquel est joint un bail d'habitation indissociable pour le logement 2 rue de la Vieille Côte, 1^{er} étage, porte droite.

Le bail commercial et le bail d'habitation associé sont arrivés à échéance le 28 février 2018.

Considérant le souhait de Madame Samira IHMAD de poursuivre son activité et de renouveler le bail commercial et le bail d'habitation sous forme de deux baux indépendants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour dissocier le bail commercial de la supérette située 12 rue du Général Leclerc à Vigny du bail d'habitation du logement situé 2 rue de la Vieille Côte à Vigny,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial de 9 ans, à compter du 1^{er} mars 2018 pour la supérette précitée,

- de fixer le loyer mensuel à 324,23 €, payable mensuellement à terme d'avance, et révisable annuellement en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ICL),

Bail logement 2 rue de la vieille côte – 1^{er} étage porte droite – délibération n° 2018_09_02

Vu l'échéance en date du 28 février 2018 du bail commercial signé avec Madame Samira IHMAD pour la supérette sise 12 rue du Général Leclerc auquel est associé un bail d'habitation pour le logement 2 rue de la Vieille Côte, 1^{er} étage, porte droite à Vigny,

Considérant le souhait de Madame Samira IHMAD de poursuivre son activité et de renouveler le bail commercial et le bail d'habitation sous forme de deux baux indépendants.

Considérant l'accord donné préalablement par le conseil municipal pour dissocier le bail commercial de la supérette de celui du bail d'habitation du logement situé 2 rue de la Vieille Côte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail d'habitation de 3 ans renouvelables, à compter du 1^{er} mars 2018 pour le logement sis 2 rue de la Vieille Côte, 1^{er} étage, porte droite, à Vigny,
- de fixer le loyer mensuel à 810,58 €, payable mensuellement à terme d'avance, et révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL),
- d'appeler un acompte mensuel de charges locatives de 80 euros,

Modification du temps de travail de deux adjoints techniques – délibération n° 2018_09_03

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Considérant le retour de la semaine scolaire à 4 jours et de l'arrêt des NAP et qu'il convient de modifier le temps de travail hebdomadaire de 2 postes d'adjoints techniques, occupant des fonctions d'ATSEM.

Considérant que les agents ont accepté la diminution de leur temps de travail,

Le Maire propose de porter la durée du temps de travail des 2 postes d'adjoints techniques, occupant des fonctions d'ATSEM, créés initialement pour une durée de 35/35^{ème} par délibération en date du 26 septembre 2017, à 34.75/35^{ème} à compter du 03 septembre 2018.

La modification du temps de travail des agents n'excède pas 10% de leur temps de travail initial et n'a pas pour effet de leur faire perdre l'affiliation à la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** la proposition du Maire,
- **de modifier** ainsi le tableau des emplois,

Création d'une association pour la sauvegarde et la restauration de l'église – délibération n° 2018_09_04

Le maire a rencontré le représentant de la Fondation du Patrimoine.

Deux options sont possibles : une convention peut être passée avec la commune ou une association pour récupérer des fonds pour la sauvegarde et la restauration de l'église.

M. Robert de Kervéguen serait plutôt favorable à la création d'une association. Mme Annick de Traversay accepterait d'en assurer la présidence et Mme Marie-France Paviot la fonction de trésorière.

Le siège de cette association serait en mairie de Vigny qui assurera le soutien logistique.

Le conseil municipal approuve la création d'une association pour la sauvegarde et la restauration de l'église.

Le Maire rappelle que des demandes de subvention sont en cours auprès de la Région, du Département et du PNR pour la réfection de la flèche du clocher de l'église (coût des travaux : 230 400 € H.T.).

Billetterie entrée soirée théâtrale du 18 novembre 2018 – délibération n° 2018_09_05

Dans le cadre de la représentation de la pièce de théâtre « Pourquoi les chats ne nous parlent pas » qui sera donnée dans la salle des fêtes de Vigny le 18 novembre 2018 par la troupe d'Avernes ICI THEÂTRE, il est proposé d'adopter les tarifs d'entrée suivants :

Tarif A	Adulte Vigny	9,00 €
Tarif B	Adulte extérieur	12,00 €
Tarif C	Enfant de plus de 5 ans	5,00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de fixer les tarifs de la billetterie de la soirée théâtrale du 18 novembre 2018 tels que décrits ci-dessus.

Convention d'adhésion à l'ADICO – délibération n° 2018_09_06:

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion à l'ADICO (association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) de type 3 dans le cadre de la prestation à l'accompagnement de la protection des données (DPO).

La convention d'adhésion prendra effet à compter de la date de réception dans les locaux de l'Adico de la convention signée.

Elle est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Au-delà, la convention est renouvelée tacitement tous les ans pour une durée d'un an, sauf résiliation.

La tarification de l'adhésion de niveau 3 est uniquement composée du montant de la cotisation statutaire annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel avec l'ADICO – délibération n° 2018_06_07 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que toutes organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- l'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 490 € H.T.,
- la désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 720 € H.T. et pour une durée de 4 ans renouvelable,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Acquisition de l'immeuble sis 1 rue du Général Leclerc à Vigny - délibération n° 2018_09_08 :

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2018_06_10 du 26 juin 2018 le conseil municipal a donné un avis favorable à l'acquisition de l'immeuble sis 1, rue du Général Leclerc à Vigny cadastré section AB n°107 moyennant le prix de 280 000 €, conformément à l'avis du service du domaine et à l'accord du comité régional d'Île de France de Poste Immo.

A la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal confirme son avis favorable à l'acquisition de cet immeuble dans les conditions ci-dessus énoncées et autorise Monsieur Claude Dumont, premier adjoint de Vigny à signer toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire pour la réalisation de cette acquisition.

Il en est ainsi décidé.

Mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique à Vigny - délibération n° 2018_09_09 :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code des transports, notamment son article L. 1241-1,

Vu le courrier en date du 17 avril 2018 par lequel Île-de-France Mobilités, nom d'usage du Syndicat des Transports d'Île-de-France, a informé la mairie de Vigny de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France ;

Vu le rapport de Monsieur Philippe Cortes,

Il est exposé ce qui suit :

En 2018, Île-de-France Mobilités a informé la mairie de Vigny de la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique en Île-de-France.

L'objectif de ce projet est de permettre aux citoyens de la commune de Vigny de bénéficier d'une solution de mobilité supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique.

Ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la mairie de Vigny, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île-de-France Mobilités.

Île-de-France Mobilités a informé la mairie de Vigny que la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service public était lancée en l'intégrant dans le périmètre envisagé.

En vertu de l'article L. 1241-1 du Code des transports, Île-de-France Mobilités doit obtenir l'accord de la mairie de Vigny afin de mettre en place ce service sur son territoire.

Au vu de l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la mise en place d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Vigny;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette fin.

Travaux réalisés, en cours – rapporteur : Claude Dumont

M. Claude Dumont donne des informations sur les travaux sur la RD 169 :

- la couche de roulement devrait être réalisée pendant les vacances de la Toussaint (route d'Us – rue du Général Leclerc – rue de la Comté) après le passage de la canalisation de gaz pour alimenter les logements de la Gaudière.

- des chicanes ont été mises en place dans la partie haute de la route d'Us pour ralentir la circulation, leur positionnement initial a été modifié du fait du passage des engins agricoles.

- des chicanes ont été également positionnées en bas de la route d'Us à la fois pour ralentir la vitesse des véhicules mais également pour créer des places de stationnement avec certaines contraintes à respecter pour le passage des engins agricoles. Les agriculteurs préconisaient un plateau mais le conseil départemental y est opposé.

Plusieurs suggestions sont faites : - abaisser la bordure de trottoir au niveau des chicanes pour faciliter le passage des engins agricoles – mettre un feu qui se déclenche au dessus d'une certaine vitesse.

Le maire rappelle que l'objectif est, en plus de faire ralentir la circulation, de créer des places de stationnement dans la partie basse de la route d'Us. Il est envisagé, après la réfection de la chaussée, de marquer au sol des emplacements de stationnement sans chicanes afin de respecter la largeur réglementaire de la voie.

- Un terre-plein a été réalisé à l'intersection route du Bord'Haut/route d'Us/ruelle aux moines pour marquer l'axe de la route dans la courbe et un stop va être mis en place en bas de la route du Bord'Haut.

- le trottoir rue du général Leclerc face à la rue Marie a été élargi d'un mètre et des pavés sciés vont être posés sur ce trottoir, côté impair du n°3 au n°21.

- un banc a été mis en place au stade.

- le PNR offre la possibilité de commander des arbustes pour confectionner des haies. Claude Dumont propose de réaliser une haie en laurier thym (feuilles persistantes) le long de la clôture de l'école primaire et de rehausser les barrières comme préconisé dans le plan Vigipirate pour que les enfants ne soient pas visibles de la route.

Commission information, communication – rapporteur : Marie-France Puget

La commission s'est réunie pour la préparation des prochaines brèves.

Le maire communiquera des informations remises par le nouveau commandant de compagnie de Gendarmerie de Cergy sur la sécurité des usagers.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

La commission s'est élargie en accueillant de nouveaux membres : M. Bernard Devillers, Jean Jolivard et Mme Véronique HASLUND.

Journée du patrimoine le dimanche 16 septembre

Une soixantaine de personnes de toute génération ont participé à la visite commentée de sites remarquables : : l'ancienne gare - l'entrée du bourg : le pavillon de chasse – maison de la Comté – maison rouge (ancienne ferme du château) – le lavoir – le moulin rouge – la chapelle du Comte Vitali dans le cadre de la journée du patrimoine à la grande satisfaction de tous. Jean Ferlier était assisté de Jean Jolivard et de Bernard Devillers pour nous faire revivre les souvenirs de Vigny.

Journée éco-citoyenne :

Il n'y aura pas de journée éco citoyenne en automne. La prochaine aura lieu en mars 2019 et sera consacrée aux déchets.

Journée inter génération :

Le principe est de faire une réunion « rencontre et témoignages, souvenir de Vigny des années 30 à 60 » et réunir les jeunes et moins jeunes pour une discussion inter génération.

La commission va se charger de répertorier les témoignages, anecdotes, photos et tous documents se référant à cette période et organiser des rencontres avec les anciens de Vigny.

Le maire suggère d'associer le collège et l'école de Vigny.

Inventaire du patrimoine bâti :

42 maisons et monuments remarquables ont été recensés sur Vigny. Un inventaire contenant leur description avec photos a été transmis au PNR.

Restauration du tableau de la mise au tombeau réalisé par Anatole Ternisien :

Il y a lieu de réactualiser le devis qui date de plusieurs années.

Commission petite enfance de la CCVC – rapporteur : Catherine Danel

Lors de la dernière réunion de la commission petite enfance de la CCVC il a été abordé la création d'une crèche dans les locaux de la CCVC à moyen ou long terme. Un accord de principe va être demandé lors de la prochaine réunion du conseil communautaire afin de pouvoir engager le projet auprès de la PMI, la CAF et le Département.

Le projet comprendrait 19 lits car au-delà nécessité de recruter une directrice adjointe avec un diplôme d'infirmière.

Toutefois, l'emplacement pose des difficultés car il n'est pas considéré comme un lieu de « vie ».

Cette crèche resterait une crèche parentale en remplacement de celle du Perchay qui fermerait.

Ce projet serait réalisé dans des locaux de 200 m².

La commune de Seraincourt a donné un terrain pour la construction d'une crèche qui serait réalisée après celle de Vigny, les locaux actuels n'étant pas adaptés.

Les centres de loisirs ouverts le mercredi et durant les vacances scolaires ne sont plus sectorisés. Beaucoup d'enfants de Vigny sont accueillis au centre de loisirs « les Petites Canailles » à Ableiges.

Rentrée scolaire – rapporteur : Catherine Danel

Effectifs scolaires : 178 élèves

Petite section – classe de Mme Véronique Fischer : 26

Moyenne section – classe de Mme Fabienne Barbier : 24

Grande section – classe de Mme Catherine Dartois : 24

CP/CE1 – classe de Mme Mathilde Nicolaou : 25 (18CP/7CE1)

CE1/CE2 – classe de Mme Marie Pottiez : 26 (17CE1/9CE2)

CE2/CM1 – classe de M. Olivier Bonnier: 25 (16CE2/9CM1)

CM1/CM2 – classe de Mme Bour : 27 (6CM1/21CM2)

L'école fonctionne 4 jours par semaine.

Une nouvelle directrice : Mme Marie Pottiez, première année de direction, jeune et dynamique

Sorties :

CM1 et CM2 : classes de découvertes dans le lot du 3 au 7 juin

CE1/CE2 : sortie vélo jusqu'au camp César sur 2/3 jours

CM1/CM2 : projet théâtre avec le théâtre de l'usine

CM1/CM2 : travail sur le centenaire de la guerre 14/18 et participeront à la cérémonie du 11 novembre.

Activités :

Piscine, musique avec un intervenant du SIMVVO, activités sportives, bibliothèque.

Vendanges au rond point des Vignes le 13 septembre encadré par l'association les vignes, après tri et nettoyage les raisins ont été servis à la cantine.

Cantine : Emilia Demeure aidée par une personne de la société LNCS avec une réorganisation logistique - repas préparés par Yvelines Restauration.

ATSEM : Béatrice Fouques actuellement en congé maladie remplacée par Stacy Viot.

Garderies : le matin très chargée un peu moins en soirée

Formation des ATSEM dans le cadre du projet Ludobulle.

Études : assurées par les enseignants et une personne de VIE.

Activités périscolaires : théâtre le vendredi soir pour les élèves du primaire en deux groupes (29 inscrits)

Spectacle de fin d'année : dans la salle des fêtes un jeudi et un vendredi

Élection des représentants des parents d'élèves : le 12 octobre.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Anick Pertuisot

Festival Césarts : organisé par Pile Poil et compagnie – itinérant cette année. A vigny jeudi et vendredi pour les scolaires – samedi ouvert à tous : en journée petits spectacles et animations – en soirée projection du film « les Barbouzes ».

11 novembre : cérémonie avec la participation de la clique de Guiry-en-Vexin et les enfants de Vigny

18 novembre : à 17 h dans la salle des fêtes spectacle familial pour petits et grands à partir de 5 ans « Pourquoi les chats ne nous parlent pas » par la troupe ICI- théâtre d'avernes (1^{er} prix jeune public au festival d'Avignon 2018)

Téléthon : 60 ans de l'AFM, les dates coïncident avec celles du marché de Noël. En attente de la réponse du Capitaine Corbel pour organiser une animation 8 jours avant au centre de secours.

Noël des enfants le 14 décembre : spectacle – distribution des jouets et animations (piscine à balles – sculpture sur ballons).

Fête 2019 : les 24 heures de Vigny de course de Push Car - réunion publique le 29 septembre. Proposition d'un thème : le conseil municipal retient le cinéma. Les 34 communes de la CCVC ont été informées de la date et invitées à venir participer à cette manifestation. Elles recevront prochainement le cahier des charges et le guide technique pour la construction d'un push car. Le collège participera avec la création d'un atelier animé par un professeur de technologie. Les commissions vont être mises en place avec des responsables.

1- comité de pilotage composé des responsables

2- communication/presse : Anna Fauvet – Alain Paviot

3 – finances et partenaires : Robert de Kervéguen – Catherine Bonnouvrier – Catherine Danel

4 - logistique : Claude Dumont – Alain Paviot

5 – restauration : Pascal Lourtil - David Fauveaux– Patrick Madi

6 – sécurité /circulation : Robert de Kervéguen – Stéphanie Lourtil

7 – conception push car et décoration : Jean-Michel Fehrenbach

8 – collègue / école : Aguibou Dembelé

9 – animation : Anick Pertuisot – Catherine Danel.

Les membres du conseil municipal sont invités à apporter leur aide en s'inscrivant dans les commissions.

SIMVVO

Le SIMVVO s'est réuni le 4 septembre dernier.

Il est fait part de la position de la mairie de Magny-en-Vexin qui n'a pas signé la convention pour la mise à disposition de locaux au profit du conservatoire et n'a pas payé la cotisation ville antenne (6 500 €). Cette situation aurait pour conséquence des répercussions financières sur les autres communes.

Des pourparlers sont en cours avec espoir que la mairie de Magny-en-Vexin revienne sur sa position.

Adhésion au déploiement de solutions de «mobilités du derniers kilomètres» plus durables – rapporteur : Philippe Cortes

Philippe Cortes fait savoir que la commune de Vigny a été retenue pour le programme de mobilité du dernier kilomètre, porté par le PNR du Vexin.

Le but est de faciliter l'usage des transports en commun, en permettant un accès plus rapide aux lignes de bus et de train.

Vigny, située à moins d'un kilomètre de la ligne Cergy Express 95-04 et à moins de 5 km de la gare d'US, a obtenu que 5 foyers puissent disposer d'un Vélo à Assistance Electrique à des conditions très attractives : 20 €/ trimestre + 750 € caution.

Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès de la mairie, en indiquant les usages prévus.

Pour accompagner le dispositif, il sera proposé au PNR d'installer deux consignes à vélos, utilisables par tous, à côté de la borne de covoiturage déjà existante (en face Trapil) et un en face du rond point des vignes.

Un article paraîtra dans les prochaines brèves à ce sujet.

Informations diverses

Etude notariale de Vigny

Maître Lebrun, notaire à Vigny ne souhaite pas donner suite à son projet de transfert de son étude sur un terrain appartenant à la commune au Bord'Haut de Vigny. Il étudie la possibilité de s'installer dans une propriété au centre du village.

Coupure d'électricité

Il est donné connaissance de la lettre du directeur territorial en Val d'Oise d'Enedis en date du 11 septembre en réponse au courrier du maire. Il présente ses excuses pour les désagréments occasionnés et nous informe que des travaux vont être réalisés pour améliorer la qualité de distribution dans la commune (renouvellement du câble incidentogène en cause, modernisation des cellules du poste concerné, remplacement du poste à Frémainville contribuant à l'alimentation de la commune). Il rappelle les coordonnées de notre interlocuteur privilégié.

Fibre optique

La réunion publique d'information sur la fibre optique aura lieu le jeudi 11 octobre à 19 h 30 à la salle des fêtes de Vigny en présence des fournisseurs d'accès à internet déjà présents sur le réseau.

MSAP :

Les dernières statistiques de connexions et fréquentations de la MSAP du bureau de poste de Vigny seront envoyées au conseil municipal.

Conseil Intercommunal des Jeunes :

Le Conseil Intercommunal des Jeunes organise le dimanche 30 septembre une randonnée VTT familiale à la découverte du territoire du Vexin centre. Départ et arrivée à Moussy.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Questions diverses

Mme Catherine Danel fait savoir que l'équipe de la médiathèque accueillera une exposition "l'âne en guerre et autres animaux soldats" dans le cadre du centenaire de la guerre 1914-1918 du 3 au 14 octobre dans les locaux de la bibliothèque.

La séance est levée à 23 h 20.